



Cotisation individuelle pour les NON AMICALISTES

CENTRE de :

Nom	Prénom	Adresse N° + voie, code postale, Ville	Adresse Email	Grade	Date de naissance	Adhésions : UDSP / URPC / FNSPF + assurances de la MNSPF						TOTAL
						SPV	SPP	Ancien SP en activité Pro	Ancien SP de - 75 ans	Ancien SP de + 75 ans	PATS	
						51,32 €	51,32 €	46,04 €	43,24 €	28,88 €	44,82 €	

Cocher la case correspondante à votre catégorie

Les assurances complémentaires de la MNSP ont pour but de vous apporter un complément de garanties (accident corporel, matériel et véhicule) pour toutes vos activités liées au SDIS ou à l'UDSP.

Règlement par chèque à l'ordre de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Vienne avant le 14 février 2021.

A retourner à :
 Secrétariat de l'UDSP de la Vienne
 Stéphanie NIVAU
 11, avenue Galilée - CS 60120
 86961 Futuroscope Cedex